

Dossier d'inscription artiste exposant PORTES D'OR

Portes ouvertes d'ateliers d'artistes de la Goutte d'Or

7ème édition les 10, 11, 12 et 13 Juin 2016

Ce dossier doit contenir les 4 éléments suivants :

1. Le bulletin d'inscription papier, complété et signé, (envoyé avec le chèque)
2. Votre règlement par chèque, d'un montant de 45 € à l'ordre de « Association Portes d'Or » (45 € = adhésion annuelle à l'association 20€ + inscription aux portes ouvertes 25€).
3. Une image numérique représentative de votre travail qui sera diffusée sur le diaporama lors de la projection murale en extérieur. Si vous désirez y apparaître cette image est à envoyer à Jérémie : admin@portesdor.fr (format jpg ou png et minimum 1000 pixels de large ou de haut).
4. Une présentation papier en 3 exemplaires de vous et/ou votre travail sur 2 pages A4 format portrait pour les books collectifs qui seront consultables dans les 3 points d'accueil.

Règlement des PORTES D'OR 2016

1. Tout d'abord pour s'inscrire, il est nécessaire d'avoir rencontré au moins un des organisateurs de la manifestation. **Pour tout renseignement, contacter Jean-Jacques Pinaud au 06 09 74 17 70 ou Fanny Kachintzeff au 06 81 69 12 40.** Des permanences pour l'accueil des nouveaux artistes et les inscriptions sont organisées en février: samedi 6 de 14h à 16h, mercredi 17 de 18h à 20h et samedi 20 de 17h à 19h à l'atelier de Bruno Pascal 11 rue Richomme.
2. Il est attendu de chaque exposant qu'il participe activement à l'organisation en rejoignant une équipe : voir tableau joint.
3. Circuit: Les Portes d'Or se dérouleront dans le quartier de la Goutte d'Or. Les expositions seront ouvertes **vendredi 10 à partir de 18h (vernissages), samedi 11 et dimanche 12 de 14h à 20h et pour ceux qui le souhaitent lundi 13.**
4. Inscription: Le dossier d'inscription doit nécessairement contenir les 4 éléments mentionnés plus haut. **Date limite 28 février 2016 : le bulletin d'inscription ET le règlement signés** doivent être envoyés à: Association Portes d'Or - Maison des Associations Boîte n°1 - 15 passage Ramey 75018 Paris. **L'image numérique pour le diaporama** doit parvenir à Jérémie : admin@portesdor.fr avant le 30 avril. **Les pages papier de présentation pour les books collectifs (en 3 exemplaires)** doivent être remises le jour de distribution des affiches et flyers. samedi 21 mai. Chaque artiste doit être présent ou représenté.
5. Bannières: Une bannière signalant l'atelier sera fournie (caution 10€), elle doit être visible de la voie publique pour favoriser la lisibilité du parcours. Elle doit être rendue à l'association au "Pot de clôture" des artistes.
6. Communication: Chaque artiste recevra le nombre d'affiches/plans qu'il aura précisé dans le bulletin d'inscription pour communiquer sur l'évènement ainsi que des auto-collants. **Chacun s'engage réellement à participer à la communication sur l'évènement** en diffusant le plus largement possible les informations : flyers, affiches, auto-collants, mails...
7. Responsabilité: L'association décline toute responsabilité pour les œuvres déposées et exposées concernant les risques encourus (manutention, incendie, vol, vandalisme, perte, etc). La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation du présent règlement et abandon de tout recours contre les organisateurs.
8. Responsabilité fiscale et sociale: Les artistes graphistes ou plasticiens sont dans l'obligation au 1er euro perçu (lors d'expositions, d'ateliers portes ouvertes, de ventes sur internet, etc.) de s'identifier auprès des services administratifs de sécurité sociale de la Maison des Artistes en vertu des lois sociales (art. L-382-1 du CSS > obtention d'un n° d'ordre artiste auteur MdA) et de se déclarer auprès de leur centre des impôts en BNC (Bénéfices Non Commerciaux) en vertu des lois fiscales (art. 1460-2°, art. 102 ter & art. 92 – DB 5 G-11 du CGI > obtention d'un n° de SIREN-SIRET) afin d'être reconnus administrativement. Ils reconnaissent avoir été informés par les organisateurs des portes ouvertes et par les membres du bureau des Portes d'Or de leurs obligations sociales et fiscales.
9. Installation: Chaque artiste doit se mettre en accord avec son lieu d'exposition pour l'accrochage et le décrochage des œuvres.
10. Une exposition collective réunira les exposants avec un vernissage le jeudi 9 juin au soir (lieu et heure à préciser).
11. "Pot de clôture" des artistes : pour nous retrouver et fêter l'évènement, un pot de clôture sera organisé à la fin des portes ouvertes (la date et le lieu vous seront précisés ultérieurement).

Nous vous rappelons que la présence des artistes est obligatoire pendant la manifestation

« Ensemble, créons l'évènement ! »

Envoyez ce bulletin d'inscription accompagné impérativement de votre chèque de règlement avant le 28 février 2016
Association Portes d'Or - Maison des Associations - Boîte n°1 - 15 passage Ramey 75018 Paris

Bulletin d'inscription artiste exposant PORTES D'OR

Vos coordonnées :

Prénom / Nom :

Pseudo artistique :

Domaine(s) artistique(s) :

Téléphone (un seul) :

Email :

Site internet :

Votre exposition aura lieu :

- Dans votre atelier ou appartement (adresse) :

- En tant qu'invité(e), dans l'atelier ou l'appartement de (nom et adresse) :

- Dans un autre lieu : café, boutique, organisme, etc (nom et adresse) :

(L'association tient à votre disposition une « Convention de partenariat pour les Portes d'Or » pour les lieux recevant du public.)

TRES IMPORTANT :

Informations que vous souhaitez voir mentionnées sur le plan de visite au dos de l'affiche

Prénom+nom ou pseudo.....

Domaine(s) artistique(s)

Téléphone OU e-mail

Commande d'affiches/plans papier pour la promotion de l'évènement (jusqu'à 100/personne) :

Bannières : avez-vous une bannière des PO 2015 ?

Je m'engage à participer à l'organisation dans l'équipe:(voir tableau joint)



“Lu et approuvé le règlement des Portes d'Or 2016”
Date & signature